

En Colombie, deux à trois personnes disparaissent chaque jour – comme Oswaldo Diaz Cifuentes, dont le portrait est ici reproduit sur un t-shirt.

POLITIQUE DE L'OUBLI

LE CRIME DES DISPARITIONS FORCÉES

Une disparition forcée est un enlèvement de personne et sa détention dans un lieu secret. L'incertitude inhérente aux disparitions forcées en fait un crime distinct de l'enfermement ou de l'exécution extrajudiciaires : les familles des victimes oscillent entre l'espoir et la désillusion, ce qui constitue une torture psychologique.



OLIVIER DE FROUVILLE

« LES FAMILLES ONT DES DROITS ET DES RECOURS À EXERCER »

ENTRETIEN AVEC OLIVIER DE FROUVILLE, professeur de droit public à Paris II et membre du Comité sur les disparitions forcées des Nations unies
PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, rédactrice en chef déléguée d'*Humains*

Selon vous, depuis quand une disparition forcée est-elle un crime ?

Olivier de Frouville : Il faut remonter à la signature et la mise en œuvre du décret Nuit et Brouillard (7 décembre 1941), qui est une désignation écrite de la pratique des disparitions forcées. Ce décret prévoit que, dans les territoires occupés, les ennemis du Reich soient déportés dans le plus grand secret, puis qu'ils soient détenus dans des camps de concentration. Plus aucune information ne devait filtrer sur leur sort afin de faire disparaître ces personnes et de répandre la terreur dans la population. Keitel est notamment condamné au titre du décret Nuit et Brouillard pour crime contre l'humanité et crime de guerre lors des procès de Nuremberg (de novembre 1945 à décembre 1946).

Puis, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, avec les dictatures en Amérique latine, au Chili, au Brésil, en Bolivie, en Uruguay, au Paraguay et notamment en Argentine, où le phénomène est le plus significatif, les coups d'État militaires entraînent une pratique massive des disparitions forcées. On parle de plus de 30 000 disparus. Le schéma du crime est alors le même que celui décrit dans le décret Nuit et Brouillard, soit sur le territoire



national, soit de manière transnationale. Les victimes sont détenues dans des prisons secrètes, où elles sont torturées puis exécutées. On fait disparaître leur corps. Les familles de disparus, dont les Mères de la place de mai (1976-1983) en Argentine, vont porter ces "personnes disparues" devant les Nations unies. À partir de là, le terme de "disparitions forcées" est utilisé. Ces personnes n'ont pas "disparu", elles ont été forcées de disparaître. Ce crime d'État est orchestré par les forces de sécurité, par les services de renseignement, etc. C'est une politique de terreur. Il faut attendre 2006 et la *Convention sur les disparitions forcées* des Nations unies pour que le terme de crime soit utilisé. Les États doivent alors criminaliser, dans leur Code pénal, les disparitions forcées. Dans certaines circonstances,

les disparitions forcées sont aussi des crimes contre l'humanité.

Comment une disparition forcée devient-elle une torture ?

O. F. : Dans le décret Nuit et Brouillard, il y a un double objectif. À la fois faire disparaître les ennemis des nazis en les déportant et en les exterminant, et réduire les proches au silence. Le refus d'informer et la dissimulation du sort de la personne vont provoquer chez les proches, et plus largement dans leur communauté, un sentiment de terreur, d'angoisse et d'incertitude. Ce climat est entretenu par de fausses pistes qui ne donnent rien. Le disparu aussi est torturé dans la mesure où il se trouve dans un vide juridique et de vulnérabilité totale. En ce sens, la disparition forcée a été reconnue comme une torture par la Cour européenne des droits de l'homme.

Depuis 2010, comment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions a-t-elle permis de retrouver des disparus ?

O. F. : C'est plutôt une conjonction d'efforts, qui incluent les procédures mises en œuvre par le Comité de la Convention. Il s'agit d'un comité



Au Mexique, on estime que 100 000 personnes sont portées disparues depuis 1962. Leurs proches continuent de manifester pour exiger du gouvernement des actions pour les retrouver.

Le congrès mondial sur les disparitions forcées

Le congrès mondial sur les disparitions forcées, « Universaliser la Convention », se tiendra les 15 et 16 janvier 2025 à Genève. Il est organisé par le Comité des disparitions forcées (organisme d'experts indépendants chargé de surveiller la mise en œuvre de la *Convention internationale*), en partenariat avec le Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et avec le soutien du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

Pour plus d'informations :

www.edworldcongress.org/fr

19

d'experts indépendants qui met en œuvre des procédures. Parmi elles, "l'action urgente", en vertu de laquelle toute personne (individu, association) qui a connaissance d'une disparition forcée peut la signaler au Groupe de travail. Sur la base de ce signalement, le Comité intervient auprès de l'État concerné afin que les mesures soient prises pour retrouver la personne. Cela fonctionne quand les États coopèrent, y compris les "États problématiques". Plus l'intervention est rapide, plus on a de chances de sortir la personne de la disparition forcée.

Il y a aussi d'autres acteurs, comme les ONG qui interviennent à travers des actions urgentes, des missions diplomatiques sur place. D'autres mécanismes spéciaux existent, comme celui

créé par l'Assemblée générale sur les personnes disparues en Syrie, qui a pour mandat de les rechercher dans le cadre du conflit syrien.

Dans quelle mesure la "résidence surveillée dans un lieu déterminé" est-elle une forme de disparition forcée ?

O. F. : La caractéristique de la disparition forcée, c'est le déni de la privation de liberté. Lorsque des informations sont demandées par les familles, les autorités responsables nient détenir la personne. Et cela peut aussi prendre la forme d'une dissimulation du sort réservé à la personne. Par exemple, quand elle a été exécutée, le corps est dissimulé. Deuxièmement, la personne est soustraite à la loi. Lorsque la

pratique de la résidence surveillée est encadrée juridiquement et que les proches ont accès à l'information légale, la résidence surveillée n'est pas une disparition forcée. Par contre, si une résidence surveillée est une détention au secret, elle peut être assimilée à une disparition forcée. Il faut voir au cas par cas.

Comment l'ACAT-France peut-elle continuer de soutenir les familles de personnes disparues ?

O. F. : Souvent, les proches de personnes disparues n'ont pas conscience qu'elles sont victimes. Il arrive qu'elles croient le récit leur disant que leur parent disparu est un terroriste. Être une victime n'est pas uniquement un état psychologique vulnérabilisant, c'est aussi un état où chacun a des droits, il s'agit de les "mettre en capacité de". Les familles ont des droits et des recours à exercer. L'assistance juridique doit toujours aller de pair avec une assistance psychologique, sans se mettre à la place des familles. ♦

MEXIQUE, COLOMBIE

LES FAMILLES
S'ORGANISENT

TEXTE ROSARIO LEDESMA, responsable Programmes et plaidoyer Amériques de l'ACAT-France

La quête de vérité et de justice des familles de disparus a marqué l'histoire de l'Amérique latine. Depuis la fin du siècle dernier, ces personnes, pour la plupart des femmes, se sont mobilisées pour faire face à un problème qui n'a pas encore trouvé de solution. Motivées par la douleur et l'indignation face à la négligence des États, elles sont devenues des symboles de résistance et d'espoir dans la lutte pour les droits humains.

Ce crime prend racine dans le contexte des dictatures militaires des années 1960 aux années 1980. En 20 ans, 90 000 personnes ont été victimes de cette pratique aberrante dans différents pays de la région. Toutefois, ce phénomène n'est pas exclusif aux dictatures. Le Mexique et la Colombie, avec des gouvernements civils élus, sont aussi le théâtre de ce crime odieux. Aujourd'hui, les disparitions forcées réapparaissent en Amérique latine,

« Derrière chaque disparu se trouvent des familles qui cherchent inlassablement leurs proches. »

dans un contexte de gouvernements néolibéraux favorisant des projets extractifs : les gouvernements et les grandes entreprises utilisent la disparition forcée pour semer la terreur et briser les résistances communautaires à l'exploitation des terres. Face à l'abandon des autorités, les proches des victimes se sont organisés en collectifs autonomes et se sont

lancés dans de longues recherches. Ils parcourent les morgues et les fosses communes, déterrent les corps en décomposition et demandent des comptes aux autorités pour retrouver leurs enfants, leurs frères et sœurs, leurs parents ou leurs amis. Ces collectifs sont majoritairement composés de femmes qui mènent une lutte opiniâtre contre la terreur et la violence, devenant des actrices fondamentales de la défense des droits humains.

LES MÈRES CHERCHEUSES

Au Mexique, depuis 1964, plus de 114 745 personnes ont disparu, selon le Registre national des personnes disparues et non localisées. 97 % de ces disparitions ont eu lieu après 2006, lorsque l'ancien Président Felipe Calderón a déclaré la « guerre contre la drogue » dans le cadre d'une stratégie de sécurité qui a largement échoué. Derrière chaque disparu se trouvent des familles qui cherchent inlassablement leurs proches. Aujourd'hui, dans 26 des 32 États du Mexique, il existe au moins 234 collectifs, dirigés pour la plupart par des femmes qui ont acquis des compétences spécialisées pour retrouver leurs proches disparus.

Parmi celles-ci figure Cecilia Patricia Flores Armenta, plus connue sous le nom de Ceci Flores. Cette femme courageuse a retrouvé 1 500 personnes dans des tombes clandestines et continue de rechercher ses deux enfants disparus en 2015 et 2019. Ceci Flores a fondé le collectif Madres Buscadoras de Sonora, en 2019, après l'enlèvement de son deuxième fils par le crime organisé. Depuis, elle est parvenue à retrouver 1 320 personnes vivantes dans différentes régions du pays, une liste dont elle fait elle-même partie.

Le matin du 16 avril 2023, elle est partie à la recherche de personnes avec des policiers, mais 15 heures se sont écoulées sans que l'on sache où elle se trouvait. Heureusement, Ceci Flores a été retrouvée saine et sauve le lendemain. Le 17 juin 2024, Ceci Flores a de nouveau disparu pendant 20 heures avant d'être retrouvée semi-consciente. Elle a été transportée à l'hôpital. Aucun signe visible de violence n'a été constaté.

Les « mères chercheuses » (comme on appelle au Mexique les femmes qui recherchent leurs disparus) ne condamnent pas les auteurs de ces crimes, mais veulent retrouver les êtres qui

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 30 août journée internationale des victimes de disparition forcée. Cette journée est ici célébrée à Bogota, en Colombie, par les familles et les proches de personnes disparues.

leur sont chers. Et le prix à payer est élevé: la vie elle-même. En 2022, cinq mères chercheuses ont été tuées, ce qui montre le danger extrême auquel ces femmes sont confrontées.

LES FAMILLES PRISES POUR CIBLE

En Colombie, entre 1985 et 2016, la Commission de la vérité a recensé 121 768 cas de disparitions forcées, avec des estimations atteignant 210 000 victimes réelles. Cette pratique, utilisée pour affaiblir les leaderships sociaux et dissimuler des actes de violence, a laissé une marque indélébile sur le pays. On estime que 52 % de ces disparitions ont été commises par les groupes paramilitaires, bien que des réseaux institutionnels au sein des services de renseignement et des forces armées aient facilité ces actes. Comme au Mexique, les familles des disparus colombiens sont également victimes de ce crime. Leur lutte pour retrouver leurs proches les a conduites à parcourir les morgues, les hôpitaux et les camps armés. Ces femmes chercheuses consacrent leurs ressources et leurs vies à cette mission.

L'une des organisations les plus remarquables dans ce domaine est l'Association des parents de détenus et disparus (Asfaddes), fondée en 1983. Dans un contexte où les disparitions forcées étaient classées comme des enlèvements ou d'autres délits, l'Asfaddes a relevé le défi d'obtenir leur classification juridique, défiant l'indifférence de la classe politique. Après plus de 15 ans de lutte, la loi 589 a été adoptée en 2000, reconnaissant la disparition forcée comme un crime. Mais, malgré de nombreux outils juridiques pour lutter contre ce crime, la Colombie reste un pays où deux à trois personnes disparaissent chaque jour.

Depuis plus de 25 ans, les membres d'Asfaddes résistent aux accusations, au harcèlement, à la persécution et aux menaces. Certains ont même disparu pour avoir organisé et exigé le retour en vie de leurs proches. C'est le cas de Claudia Patricia Monsalve et d'Ángel José Quintero, membres de l'Asfaddes détenus et disparus le 6 octobre 2000 à Medellín.

L'impact émotionnel sur les familles est dévastateur: 90 % d'entre elles éprouvent de la peur et de l'impuissance, et 41 % voient leur noyau familial se fracturer, selon les résultats du rapport de la Commission de la vérité. La recherche constante et l'incertitude affectent profondément leur bien-être émotionnel et mental, représentant une forme de torture qui laisse des traces permanentes. ♦



PORTRAITS

OÙ SONT-ILS ? OÙ SONT-ELLES ?

L'Amérique latine et l'Afrique sont marquées durablement par les disparitions forcées. Les militantes et militants, proches ou non des disparu(e)s, scandent souvent : « *N'oubliez pas leur nom !* » En voici quelques-uns suivis par l'ACAT-France.

TEXTE ROSARIO LEDESMA, responsable Programmes et plaidoyer Amériques de l'ACAT-France
ET CLÉMENT BOURSIN, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

22

Mexique**Ricardo Lagunes ⁽¹⁾
et Antonio Díaz ⁽²⁾**

Disparus depuis janvier 2023

Le 15 janvier 2023, le leader communautaire Antonio Díaz Valencia et le défenseur des droits humains Ricardo Lagunes Gasca ont disparu alors qu'ils circulaient entre les États du Michoacán et de Colima, au Mexique. Les activistes rentraient chez eux après avoir tenu des réunions avec les membres de la communauté autochtone de San Miguel d'Aquila, dans le but d'organiser une action collective concernant les répercussions environnementales et sociales de l'entreprise minière Ternium. Leur camionnette a été retrouvée vide, criblée de balles. Cette disparition s'inscrit dans un contexte de menaces de la part de représentants de Ternium, ainsi que de plaintes déposées par la communauté contre l'entreprise. Depuis, les familles sont dans l'angoisse et le désarroi, tandis que les comités de recherche n'avancent pas dans leurs efforts pour les retrouver. ♦





Burundi Jean Bigirimana (3)

Disparu en juillet 2016

Le 22 juillet 2016, la rédaction du groupe de presse Iwacu reçoit un appel téléphonique. Une voix féminine murmure : « Des hommes à bord d'un pick-up aux vitres teintées viennent de brutaliser votre collègue pour le forcer à monter à l'arrière de leur véhicule, au milieu de policiers lourdement armés ; ils se dirigent vers Muramvya. » C'est la dernière fois que le journaliste Jean Bigirimana, âgé de 37 ans, est vu. Il était allé à Bugarama, commune située à 40 kilomètres au nord-est de la capitale Bujumbura, pour rencontrer un informateur. Des témoins affirment que les auteurs de l'enlèvement seraient des agents en civil du Service national de renseignement (SNR). Officiellement, l'enquête sur sa disparition est en cours. Mais la justice burundaise, faute de volonté politique du régime en place, n'entreprend aucune démarche concrète en vue d'établir la vérité. ♦



Mexique Lorenza Cano Flores

Disparue depuis janvier 2024

Lorenza Cano Flores a rejoint le Collectif Salamanca unis pour les disparus en 2018, après la disparition de son frère. Lorenza était l'une des femmes les plus actives de ce collectif. Le 15 janvier 2024, Lorenza était chez elle avec son mari et son fils. Vers 22 heures, un groupe d'hommes

Tchad Ibni Oumar Mahamat Saleh (4)

Disparu depuis février 2008

Le 3 février 2008, l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh – président du Parti pour les libertés et le développement (PLD) – est enlevé à son domicile de N'Djamena par des militaires de la garde présidentielle, devant sa femme et l'un de ses fils. Il ne donnera plus jamais signe de vie. Fin février 2008, Nicolas Sarkozy promet : « La France veut la vérité et je ne céderai pas sur ce point. » Face à l'absence d'avancées de la justice tchadienne et au manque d'initiatives prises par la France pour que la vérité éclate, le 25 mars 2010, l'Assemblée nationale adopte une résolution demandant au gouvernement français de faire pression

sur les autorités tchadiennes afin que la lumière soit faite. Pendant près d'une décennie, les autorités tchadiennes font semblant d'enquêter sur cette disparition. Le 7 février 2012, la famille d'Ibni dépose plainte en France. En avril 2014, l'ACAT-France se constitue partie civile. Jusqu'en 2015, la procédure judiciaire avance lentement en France, puis se fige alors que les enfants de l'opposant se rapprochent du régime au pouvoir au Tchad. ♦



armés a fait irruption dans la maison et l'a enlevée. Lorsqu'ils ont tenté de les arrêter, son mari et son fils ont été abattus sur place. À ce jour, on ne sait toujours pas où se trouvent Lorenza et les responsables de ces crimes. Le Comité des Nations unies sur les disparitions forcées (CED) a demandé à l'État mexicain d'établir un plan de recherche complet et d'identifier le groupe d'hommes armés impliqué dans cette disparition. Cependant, les recherches pour retrouver Lorenza se poursuivent sans résultats. ♦



Cameroun Franklin Mowha (6)

Disparu depuis août 2018

En août 2018, le défenseur des droits humains Franklin Mowha – président de l'association de défense des droits humains Front des défenseurs pour l'intérêt citoyen (Frontline Fighters for Citizen Interest, FFCI) et membre du Réseau de défense des droits humains en Afrique centrale (Redhac) – est en mission dans le sud-ouest du Cameroun pour documenter des cas de violations des droits humains en lien avec la crise sociopolitique

dans les régions anglophones.

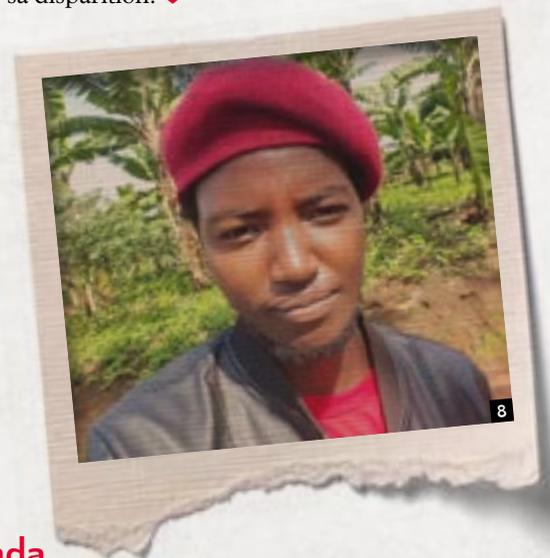
Le 6 août 2018, il communique avec son épouse et des collègues par téléphone. Ensuite, il ne donne plus signe de vie. Le 4 septembre 2018, sa famille et l'association FFCI portent plainte auprès du procureur de la République au tribunal de première instance de Kumba pour la disparition de Franklin Mowha. Les autorités camerounaises restent silencieuses sur cette disparition forcée et la justice n'a jamais entrepris d'enquête pour retrouver le défenseur ni expliquer sa disparition. ♦

Cameroun Samuel Wazizi (7)

Disparu depuis août 2019

Le journaliste Samuel Wazizi est arrêté par la police à Buea le 2 août 2019. Accusé d'être un « terroriste » par les autorités du Cameroun, il est détenu cinq jours avant d'être transféré le 7 août vers une installation militaire de la même ville, située dans la région du Sud-Ouest anglophone. Son avocat, Emmanuel Nkea, le voit une dernière fois avant son transfert vers la capitale Yaoundé. Le journaliste de 36 ans de Chillen Muzik and TV (CMTV) lui confie avoir été arrêté à cause de ses propos critiques sur la gestion de la crise anglophone. À partir du 7 août 2020, Samuel Wazizi est porté disparu. Il faut attendre que le média indépendant Équinoxe Télévision évoque son décès sur ses ondes le 2 juin 2020 pour que les autorités camerounaises communiquent sur cette affaire.

Le 5 juin 2020, le porte-parole du ministère de la Défense déclare que Samuel Wazizi, « *actif au sein d'un groupe séparatiste* », est décédé d'une infection généralisée le 17 août 2019 à l'hôpital militaire de Yaoundé sans en apporter les preuves. Jusqu'à ce jour, le corps de Samuel Wazizi n'a pas été rendu à sa famille. Il est porté disparu. La justice camerounaise demeure silencieuse. ♦



Rwanda Innocent Bahati (8)

Disparu depuis février 2021

Poète rwandais, Innocent Bahati est porté disparu depuis le 7 février 2021. Il voyageait dans le district de Nyanza, dans le sud du Rwanda. Après deux jours sans nouvelles, ses proches ont saisi le Bureau d'enquêtes du Rwanda qui a ouvert une enquête, puis déclaré que le poète n'était pas détenu par le Bureau. Connu pour son expression ouverte et critique sur les questions sociales, il publiait ses poèmes sur YouTube et Facebook et se produisait lors d'événements poétiques. Les proches d'Innocent Bahati pensent que sa disparition est liée à sa poésie critique. Le 16 février 2022, dans un média en ligne, le Bureau d'enquêtes du Rwanda a affirmé qu'Innocent Bahati avait quitté le Rwanda pour se rendre en Ouganda, où il avait des contacts réguliers avec des groupes « *antiRwanda* », sans donner plus d'explications. Ses proches sont sans nouvelles de lui depuis le 7 février 2021. ♦